



Révision de pension alimentaire

Par **LECOQ**, le **18/09/2008** à **23:14**

Maître,

Mon mari a eût d'un précédent mariage deux enfants, qui, manipulaient par leur mère, ne sont intéressés que par l'argent que notre foyer peut avoir sachant que nous travaillons à deux et que leur mère ne travaille pas et que leur "beau-père" est intérimaire... Cela fait deux fois qu'elle nous assigne en justice pour la révision de la pension alimentaire... Mon mari et moi avons eut un petit garçon agé aujourd'hui de deux ans. Voilà, ce qui m'amène, ma grand-mère est décédée en avril 2008, en laissant un héritage dont seule ma mère, fille unique, n'est bénéficiaire. Mais ma maman afin de nous aider, souhaite faire une donation devant notaire pour mon frère et moi. Voyant les tournures financières que prennent les relations avec mes beaux-enfants et étant marié sous le régime de la communauté comment puis je préserver mon héritage, afin qu'il nous profite à mon mari, mon fils et moi, et ne soit pas dilapider par des beaux-enfants ingrats ou en frais de justice ?

Une autre, qui n'a rien avoir, l'ex femme de mon époux a inscrit ses deux enfants dans un collège privé, sans demandé l'avis de mon époux. Aujourd'hui, elle demande à ceux que nous payions les frais de scolarités. Quels sont nos recours ?

D'avance merci